



le mardi 18 juin 2013

Elections du personnel :

Accord National Interprofessionnel, Retraites, Conventions Collectives : D'autres raisons de voter pour le syndicat SUD

Le 2^{ème} tour des élections du personnel se déroule le 25 juin 2013 (de 9 h à 15 h 30)

Après avoir distribué notre profession de foi expliquant qui nous sommes et ce que nous voulons pour l'entreprise pour le prochain mandat, voici où nous nous situons sur l'échiquier syndical.

Avant de voter il faudra prendre en compte ce qui s'est passé dans notre établissement lors du dernier mandat de vos élus et considérer l'influence des décisions prises par leur syndicat à l'échelle nationale.

Voter pour un syndicat à l'échelle locale, c'est aussi admettre sa politique nationale.

Les dossiers nationaux du moment portent sur les retraites, l'accord national interprofessionnel (ANI) et la recommandation patronale.

Les retraites :

Une nouvelle attaque programmée sur les retraites en fin d'année. Certaines personnes qui ont défilé du temps de Nicolas Sarkozy contre l'allongement du temps de cotisation et du passage du départ en retraite à 62 ans considèrent aujourd'hui que *ce n'est pas tabou de parler d'une nouvelle réforme* sous l'ère François Hollande. Au programme le gouvernement parle **d'un temps de cotisation à 44 ans** sans toucher à l'âge légal de départ fixé à 62 ans. **Calculez vous-mêmes à quel âge vous partirez avec une retraite à taux plein ou imaginez la décote.**

Bref, si certains partenaires sociaux semblent déjà prêts à signer de nouveaux «arrangements», ce n'est pas le cas de SUD.

Des voix affirment qu'il n'y a plus d'argent. Le «trou» de la sécurité sociale toutes branches confondues s'établit en 2012 à 13,1 Milliards d'euros dont 5,5 milliards pour les retraites. Comparativement, sur la même période, l'évasion fiscale est évaluée en France entre 50 milliards (commission du sénat) et 80 milliards d'euros (source Sud-Solidaire finance). A cela ajoutons les grands groupes qui délocalisent leurs sièges sociaux dans les paradis fiscaux pour échapper à l'impôt.

Dans le même temps, Louis Vuitton au premier semestre 2012 voit ses bénéfices nets augmenter de 28% (1,7 milliards d'euros) ce qui signifie que l'argent n'est pas perdu pour tout le monde. Et tous les grands groupes du luxe accroissent leurs bénéfices nets.

SUD ne change pas de cap en fonction du type de gouvernement. Nous militons pour la retraite à 60 ans. Selon SUD, d'autres pistes de réflexion au sujet des retraites doivent s'ouvrir.

L'Accord National Interprofessionnel dit «accord de Wagram»

L'ANI a été signé le 11 janvier 2013 par le patronat (MEDEF) et des syndicats de salariés (CFDT, CGC, CFTC). Il affiche des intentions *rénovatrices* nous affirment certains médias.

- **Une soit disant couverture sociale pour tous ?**

L'accord prévoit de couvrir par une mutuelle d'entreprise pendant un an après leur départ les salariés licenciés (hors faute lourde). C'est certes une forme d'amélioration par rapport à l'inexistence de couverture santé. Cependant, l'accord ne tient pas compte de la durée moyenne de chômage en France qui en 2012 est de 480 jours. D'autre part, dans sa version minimale il est moins protecteur que la CMU-CMUC.

Sur l'aspect politique, cet accord est purement scandaleux. C'est la marchandisation de la santé. Du fait de leur puissance financière, les assureurs privés pourront rafler les contrats groupes et faire leur loi dans les années à venir. **Cet accord signe donc la logique de disparition de la sécurité sociale.**

D'autre part, il ne tient pas compte de l'augmentation du taux de renoncement au soin. L'INSEE (institut national de la statistique et des études économiques) constate qu'avec une mutuelle peu protectrice, les affiliés se soignent de moins en moins du fait du reste à payer.

Pour toutes ces raisons, SUD milite pour le retour à la sécurité sociale universelle. La santé ne doit pas être réservée aux plus riches.

Des droits nouveaux ... parce que revus à la baisse !

L'accord restreint encore les maigres moyens d'intervention des élus des salariés sur le contrôle des directions économiques et politiques de l'entreprise.

- Avec l'ANI, il n'est plus possible de faire appel à la **contre expertise** au CHSCT.
- Il introduit une contribution financière du CE de 20% aux frais **d'expertise de comptes** de l'entreprise. Jusqu'à présent, celle-ci était payée intégralement par

l'employeur. Pour les petits C.E cet accord entraînera une impossibilité de vérification des comptes.

- Dorénavant, les directions pourront déclarer confidentielles toutes les informations qu'elles souhaitent taire.
- Et l'indemnité pour licenciement abusif passe de 12 mois de salaire à ...6 mois. Encore un beau progrès !

Ajoutons qu'il est actuellement prévu que les grévistes ou les absents (maladie, prise de disponibilité) de plus de 6 semaines n'auront pas droit au chômage partiel en cas de difficulté de l'entreprise.

Le maintien de l'emploi grâce à un salaire ramené presque au SMIC.

- En cas de graves difficultés économiques dont le diagnostic est **partagé avec les organisations syndicales représentatives** l'employeur pourra aménager la durée de travail, les modalités d'organisation et de répartition ainsi que la rémunération (rassurez-vous, un plancher fixé à 120% du SMIC a été prévu soit 1344 € net).
- Toujours en cas de difficulté le salarié qui refuse de signer un avenant à son contrat sera directement licencié.
- Et dorénavant, en cas de licenciement économique l'autorité administrative aura 15 jours pour donner son avis. Sans réponse dans les délais le licenciement est validé. Pour information, on réduit les effectifs de cette administration alors que les besoins vont croissant.

Voilà qui sécurise votre parcours. Lors des élections à venir vous confierez à vos élus le soins de défendre auprès de votre direction vos conditions de travail, vos salaires, votre emploi, et donc l'impact qu'ils peuvent avoir sur votre vie privée.

Des accords inférieurs au code du travail :

Ce qui est vrai c'est que les accords d'entreprises vont se généraliser. Ils pourront même déroger au code du travail ou aux conventions collectives, donc être potentiellement moins favorables.

Avec la possibilité de négocier à la baisse le code du travail et donc les accords de branche et locaux, assurez-vous de choisir des personnes expérimentées capables de défendre vos droits et intérêts.

Cet accord vendu comme une avancée sociale révèle l'état d'esprit de ceux qui y souscrivent. Les salariés devront se plier toujours plus aux lois du marché en rognant leurs droits et salaire afin de corriger les dérives du système néolibéral. Cet accord est cynique !

La recommandation patronale :

La FEHAP a choisi de dénoncer la convention collective 51. Comme vous avez pu le constater au sein de l'hôpital, les syndicats SUD et CGT ont agi très activement pour informer et organiser la résistance à ce projet.

Au niveau national, SUD n'est pas représentatif et n'a pas pu participer aux négociations. Cependant nous n'aurions pas signé l'avenant. Cela revient, selon nous, à donner caution à la perte des avantages sociaux durement conquis tant pour nous que pour les générations à venir.

Pour SUD signer à la baisse c'est se faire les complices d'un système qui méprise toujours plus l'homme et son environnement familial, culturel, écologique et économique.



SUD ne se trompe pas de cibles. C'est l'iniquité, le mépris, l'injustice qu'il faut combattre, pas les travailleurs !!!

Notre ligne de conduite est l'amélioration des conditions de travail, la défense de notre outil de soin, des pratiques professionnelles basées sur le sens et la réflexion pour lutter contre la *protocolisation* des actes et des pensées. C'est aussi un salaire décent pour toutes et tous.

Avant de voter le mardi 25 juin, assurez-vous d'élire des gens qui défendront vos intérêts car avec l'ANI en cas de difficultés, le code du travail ne nous protégera plus.

Ce sera localement que les décisions seront prises.